

Nathalie Élimas conteste les accusations portées contre elle et défend son bilan

Luce Burnod

13-17 minutes

Alors que le parquet de Paris a ouvert une enquête pour harcèlement moral la concernant, Nathalie Élimas affirme à AEF info, fin mars 2022, être "sortie du gouvernement pour [se] défendre". L'ancienne secrétaire d'État chargée de l'Éducation prioritaire conteste vivement l'enquête conduite par l'IGÉSR concernant le fonctionnement de son cabinet. Elle fait observer que certains de ses membres, "présents depuis le premier jour, sont restés jusqu'au dernier" tandis que "d'autres sont partis parce qu'ils ont rencontré une opportunité professionnelle". Soulignant le "cadre hors norme" du travail en cabinet, elle estime que "tous les objectifs" qui lui avaient été fixés "ont été atteints". Elle tire "un bilan très positif, dense" de son action et avance "des résultats déjà concrets". Elle justifie la décision d'étendre l'expérimentation des CLA, lancée en septembre dernier, par le calendrier.



Nathalie Élimas a exercé la fonction de secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire de juillet 2020 à mars 2022 Droits réservés

- DR - MENJ

AEF info : Plusieurs personnes ayant travaillé au sein de votre cabinet font état de situations de harcèlement ([lire sur AEF info](#)). Alors que vous avez quitté le gouvernement après qu'une "inspection interne" ait été conduite par l'IGÉSR ([lire sur AEF info](#)), comment expliquez-vous cette situation ?

Nathalie Élimas : Ces gens qui s'expriment sur les difficultés qu'ils auraient eues à travailler dans mon cabinet le font anonymement – même si je vois bien de qui il s'agit et je donnerai les noms à la justice - et n'ont jamais déposé plainte. La réalité est que j'ai été salie publiquement par des personnes qui m'accusent de harcèlement. Je suis sortie du gouvernement pour me défendre. Je suis complètement déterminée à faire reconnaître mon innocence.

J'ai un avocat, j'ai déposé une plainte contre X pour dénonciation calomnieuse et je continuerai à agir de la sorte envers tous ceux qui persisteraient à vouloir salir ma réputation ou tenter de porter atteinte à mon honneur. À partir de maintenant, dès lors qu'il y aura de la calomnie dans l'espace public, je déposerai des plaintes nominatives. En plus de ces dénonciations, j'ai été menacée de façon indirecte, me disant que si je ne me taisais pas, on allait "continuer à balancer" ou encore à "me faire très mal".

AEF info : La composition de votre cabinet a toutefois changé à de multiples reprises au cours de l'exercice de vos fonctions ([lire sur AEF info](#))...

Nathalie Élimas : Certains membres du cabinet, présents depuis le premier jour, sont restés jusqu'au dernier. D'autres sont partis parce qu'ils ont rencontré une opportunité professionnelle : mon précédent directeur de cabinet est parti pour devenir inspecteur général, ce pourquoi je l'ai beaucoup aidé d'ailleurs. Un de mes conseillers est parti l'été dernier parce qu'il a été promu à la [Dgesco](#), une autre promue à Matignon... Certes, il y a eu du turnover sur le poste de conseiller communication. C'est un rôle un peu particulier qui suppose intrinsèquement une grande disponibilité et de l'humilité.

AEF info : Comment s'est déroulée l'enquête de l'IGÉSR ?

Nathalie Élimas : Je n'ai jamais été informée de mes droits, ni de la procédure, comme j'ai eu les plus grandes difficultés à avoir des réponses précises aux questions que j'ai posées.

"Dans cette enquête à charge, je n'ai été autorisée qu'à formuler des observations 'par courtoisie républicaine'."

Les règles élémentaires attachées aux droits de la défense n'ont pas été respectées. Il m'a été dit par exemple que le contradictoire était une option, ce que je ne savais pas : je pensais qu'en droit français les droits de la défense devaient être respectés, tout comme la présomption d'innocence. Or, dans cette enquête à charge, je n'ai été autorisée qu'à formuler des observations "par courtoisie républicaine". J'ai rendu 75 pages avec des éléments, des pièces matérielles.

La procédure n'a pas été menée telle qu'elle aurait dû l'être selon le vade-mecum – dont j'ignorais l'existence au moment de l'enquête- qui cadre les enquêtes administratives ([lire sur AEF info](#)). Même le formalisme attaché à la remise du rapport n'a pas été respecté puisque le document final a été déposé à mon secrétariat personnel en mon absence.

L'igésr détaille le cadre de l'enquête

Contactée par AEF info, la cheffe de l'IGÉSR, Caroline Pascal, rappelle que "la procédure contradictoire, sans jamais être obligatoire, est réservée aux cas d'enquête disciplinaire visant donc des fonctionnaires". Dans le cas de Nathalie Élimas, qui ne relevait pas cette procédure car l'enquête portait sur "son action en tant que secrétaire d'État et non en tant que fonctionnaire", l'inspection générale a choisi de conduire néanmoins cette phase contradictoire par "courtoisie républicaine" envers un membre du gouvernement.

L'IG affirme par ailleurs qu'elle a tenu compte du "fonctionnement particulier d'un cabinet ministériel", soumis "à des conditions de travail stressantes et à un rythme intense" dans l'évaluation des faits observés. Au terme de l'enquête, elle les a malgré tout considérés comme "susceptibles d'être qualifiés pénalement". Elle a donc transmis le rapport au procureur de la République, y compris "l'ensemble des observations rédigées par Nathalie Élimas" dans le cadre de cette procédure contradictoire.

AEF info : Vous aviez indiqué que vous n'auriez aucune difficulté à rendre public le rapport d'enquête de l'IGÉSR ([lire sur AEF info](#))...

Nathalie Élimas : Je ne vais pas le rendre public d'abord parce

qu'il est confidentiel. Ensuite, parce que d'autres personnes sont mises en cause et attaquées mais n'ont pas connaissance du rapport ! Ce document ou a minima les passages qui les concernent n'ont pas été transmis. Je ne vais donc pas le rendre public mais j'apporterai tous les éléments aux enquêteurs pour que la lumière soit faite sur cette affaire.

J'ai souhaité que ça soit judiciairisé. Tout cela va donc se traiter devant la justice.

AEF info : Cela étant dit, le parquet a également, et de lui-même, ouvert une enquête préliminaire ([lire sur AEF info](#)).

Nathalie Élimas : Absolument. J'ai d'ailleurs demandé, dans mes observations, à ce que le rapport [de l'IGÉSR] soit transmis au parquet. Je note toutefois que c'est par voie de presse que j'ai appris que le rapport avait été transmis au parquet et l'ouverture d'une enquête.

J'accueille tout cela avec beaucoup de sérénité. Par le biais de mon avocat, j'ai demandé à être auditionnée le plus rapidement possible. Dans le cadre de la procédure, je devrais avoir accès aux PV d'auditions, ce qui permettra enfin aux gens de se dévoiler. C'est très important car il faut avoir conscience de ses actes. C'est très grave, j'ai subi un préjudice moral, politique, j'ai d'ailleurs été malade et hospitalisée.

Je souhaite que celles et ceux qui m'ont calomniée, sous couvert d'anonymat, dont certains étaient encore membres de mon cabinet jusqu'au dernier jour, soient désormais confrontés à visage découvert.

AEF info : Dans quelle mesure les difficultés interpersonnelles au sein de votre cabinet ont-elles eu un effet sur la conduite de votre action ?

Nathalie Élimas : Le travail dans un cabinet ministériel se déroule dans un cadre hors norme, dans lequel il y a de la pression, des exigences. Nous étions, en plus, dans un contexte sanitaire extrêmement tendu. J'ai fait ce que j'avais à faire, j'ai coché toutes les cases de ma feuille de route, j'ai même fait largement plus que ce qui m'était demandé. J'ai, par exemple, triplé l'objectif fixé pour les internats d'excellence.

Nous avons, collectivement, beaucoup travaillé. Sur le fond, tous

les objectifs ont été atteints.

AEF info : Vous avez été secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire de juillet 2020 à mars 2022. Quel bilan faites-vous de votre action ?

Nathalie Élimas : Le secrétariat d'État a été créé en juillet 2020, quand j'ai été nommée. Mais je ne partais pas d'une feuille blanche, Jean-Michel Blanquer avait déjà beaucoup œuvré, notamment à travers le dédoublement des classes, devoirs faits...

"Je tire de ces quelque 19 mois un bilan très positif. Nous avons des résultats déjà concrets et des dispositifs qui portent leurs fruits."

Je tire de ces quelque 19 mois un bilan très positif, dense, avec pour boussole l'égalité des chances. Nous avons des résultats déjà concrets et des dispositifs qui portent leurs fruits. Nous avons par exemple désormais 200 000 cordées de la réussite, dont 20 000 élèves en ruralité.

Autre mesure qui me tient beaucoup à cœur : les petits-déjeuners gratuits à l'école, que j'ai redéployés, en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire. Quand je suis partie, il y avait un peu plus de 230 000 élèves qui en bénéficiaient.

Nous avons labellisé 200 Cités éducatives : plus d'un million d'enfants et jeunes adultes sont ainsi concernés.

AEF info : Un rapport de l'IGESR sur les Cités éducatives souligne le rôle clé de leur gouvernance dans la mise en œuvre du dispositif ([lire sur AEF info](#)). Comment l'améliorer ?

Nathalie Élimas : La mise en œuvre est extrêmement variable car chacune s'organise autour de son projet, au regard des besoins de son territoire. Sur le terrain, l'accueil a été bon, les acteurs se sont mobilisés : ils étaient plutôt en phase avec ces alliances éducatives et la nécessité de ne plus travailler chacun dans son couloir mais tous ensemble, dans l'intérêt des enfants.

J'ai établi un lien entre l'Éducation nationale et les entreprises sur le terrain, afin de rapprocher tous les acteurs d'un territoire, dont le monde économique. Ce n'est pas forcément naturel, mais ça se met en place.

En effet, le travail en écosystème doit être amélioré : il y a des

partenariats à construire, un accompagnement plus régulier à mettre en place pour que les acteurs apprennent à travailler tous ensemble. Pour cela, ils doivent se rencontrer, régulièrement, et prendre l'habitude de se parler : le tour de table ne doit pas être virtuel mais bien réel. L'enjeu est d'arriver à mettre du liant entre eux. Les acteurs doivent s'inscrire dans une démarche proactive, une dynamique volontariste.

Par ailleurs, l'établissement à la tête de la troïka gouvernant la Cité - souvent le collège - doit davantage participer à cette fonction de pilote de la Cité. Le principal est vraiment chargé de la coordination du dispositif. Il pourrait être utile que soit déterminé, au sein de l'établissement, un chef de projet.

AEF info : L'une des mesures phares de votre action concerne l'expérimentation de "contrats locaux d'accompagnement" (CLA). L'IGÉSR a présenté de premières observations quant à la mise en place du dispositif ([lire sur AEF info](#)). Qu'en avez-vous retenu ?

Nathalie Élimas : Les retours que j'ai eus de nos recteurs et cadres des trois académies concernées sont plutôt positifs. Les notes de l'Inspection font toutefois apparaître deux écueils. En premier lieu, au-delà du comité de pilotage national, structuré, il faut renforcer et davantage développer les comités de pilotage académiques. Ils doivent se tenir plus régulièrement et les chefs d'établissement, professeurs et organisations syndicales doivent y être associés.

Par ailleurs, la logique des CLA repose sur une unité éducative dont l'équipe élabore un projet pour lequel des moyens supplémentaires sont alloués. Nous avons pu constater que certains de ces projets étaient parfois recyclés ou manquaient de recherche. Or, ces projets doivent amener les équipes à bâtir quelque chose d'innovant, dans l'intérêt des élèves.

AEF info : Le dispositif, déployé depuis septembre 2021, va être étendu à la rentrée 2022 ([lire sur AEF info](#)). Quels critères vous ont amené à prendre une décision aussi rapide en termes de calendrier ?

Nathalie Élimas : Dès le départ, j'ai été très claire : nous avons lancé l'expérimentation avec des points d'étape, au bout de quelques mois puis à la fin de l'année scolaire. J'avais dit que je

n'excluait pas d'élargir les CLA sauf à constater dès le début que c'était une mauvaise piste. Il s'avère qu'on atteint les objectifs : donner les moyens à de nouveaux publics et de nouveaux territoires.

" Dans la mesure où le dispositif des CLA fonctionne bien, il n'y avait pas de raison de ne pas l'étendre "

Nous avons posé la question du calendrier, moi-même ayant un timing un peu particulier avec la fin du quinquennat. Dans la mesure où le dispositif fonctionne bien, il n'y avait pas de raison de ne pas l'étendre. Il répond à un besoin : la carte de l'éducation prioritaire date de 2015, du temps a passé et la crise sanitaire est venue fragiliser les familles et des territoires. Il engage une nouvelle dynamique, en mode inversé : l'équipe élabore un projet auquel on alloue des moyens selon les besoins.

Par ailleurs, il ressort des notes d'étape de l'IGÉSR que les CLA valorisent le travail des équipes éducatives. De nombreux recteurs étaient demandeurs de CLA pour leur territoire.

AEF info : Le troisième "pilier" de votre feuille de route était d'ordre "social, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté" ([lire sur AEF info](#)). Quelles ont été vos actions à cet égard ?

Nathalie Élimas : La première inégalité sociale de la journée, c'est le petit-déjeuner. C'est pourquoi je les ai redéployés toujours en REP et en dehors de l'éducation prioritaire, dans une démarche pédagogique et pour lutter contre la précarité alimentaire. J'ai agi partout dans l'intérêt des élèves et des familles.

J'ai restructuré les fonds sociaux dans une démarche très volontariste, constatant une sous-consommation récurrente et élevée. Pour permettre à tous nos jeunes de s'inscrire en internat d'excellence, j'ai augmenté la prime d'internat de 160 %. Enfin, j'ai engagé un chantier pour lutter contre le non-recours aux bourses et qui permettra prochainement d'automatiser la notification aux familles ([lire sur AEF info](#)).

Je veux rappeler également une belle mesure de justice sociale, "devoirs faits", que j'ai faite évoluer en "devoirs faits à distance" notamment pour les collégiens éloignés géographiquement de leur établissement ou qui dépendent d'un transport scolaire. Ainsi ils

bénéficient de l'aide aux devoirs, gratuite et qualitative.

Je suis fier de mon bilan au secrétariat d'État en charge de l'éducation prioritaire. Bien sûr il y a encore à faire notamment au collège ou encore pour valoriser les équipes et leur donner plus d'autonomie. C'est le sens de la note que j'avais remise au président de la République début janvier.